

Publié le 20 octobre 2020

La Caisse d'Epargne, un engagement pérenne qui accompagne l'évolution de l'économie mixte locale

La Caisse d'Epargne (Groupe BPCE) et la Fédération des Epl ont renouvelé leur partenariat historique le 14 octobre 2020 à l'occasion du Congrès d'Angers. Sébastien Berthelier, directeur du développement de la Banque des Décideurs en Région, a réaffirmé son engagement en direction du mouvement des Epl aux côtés du président de la FedEpl, Jean-Marie Sermier.



Cette signature de convention traduit une relation de confiance établie de longue date avec le monde de l'économie mixte, dont la Caisse d'Epargne est le premier financeur. C'est donc un rendez-vous traditionnel du Congrès et du Salon des Epl : année après année, cet engagement pérenne suit et accompagne les évolutions de l'économie mixte locale.

Soutenir et développer l'économie réelle au niveau local

Les Caisses d'Epargne sont le 1er actionnaire privé des Sem et vont continuer à investir dans l'ensemble des Epl afin de garantir et d'amplifier encore leur contribution au développement d'une économie réelle et ancrée dans les territoires. Des investissements au service de la relance attendue par l'ensemble des acteurs, après cette année 2020 marquée par un ralentissement brutal de l'activité économique.

Le développement des Epl connaît une croissance solide et continue depuis plus de 5 ans, avec

désormais plus de 1 330 entreprises, dont 900 Sem, plus de 400 Spl, et déjà une trentaine de SemOp actives à la mi-2020. La Caisse d'Épargne poursuit ainsi son accompagnement aux côtés de la Fédération des Epl dans la recherche de solutions permettant aux entreprises de toujours mieux anticiper l'avenir. Ce dialogue permanent, qui permet de bien connaître les attentes des élus des collectivités territoriales comme des dirigeants de leurs Epl, a jusqu'à présent particulièrement réussi au déploiement et à la diversification du mouvement observé ces dernières années.

Pour **Jean-Marie Sermier**, « *plus que jamais, le mouvement des Epl a besoin de l'expérience et de la solidité des Caisses d'Épargne, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Plan Action Cœur de Ville, comme au service des regroupements issus de la loi ELAN dans le secteur du logement, ou encore afin d'accompagner l'essor considérable des Epl dans les domaines liés à la transition énergétique* » .